

Commune de BIVIERS

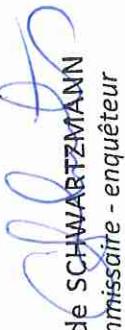
Enquête publique

Révision du POS entraînant élaboration du PLU

## ANNEXE 5

Projet familial d'aménagement Robert et Quinquinet  
Hameau des Barraux

Décembre 2015

  
Claude SCHWARTZMANN  
Commissaire - enquêteur

# Un projet familial chemin des Barreaux à Biviers

**Contexte et objet de l'étude**  
L'étude exprime les orientations possibles d'un projet de division du terrain familial Robert située au 336 chemin des Barreaux à Biviers.

Il s'agit d'une première réflexion pour donner à voir les intentions du groupement familial en matière de densité et de forme urbaine. Elle est déclinée en deux séquences prochaines de valorisation du terrain consistant à deux formes urbaines caractérisées.

**Démarche d'aménagement**  
Destiné à organiser un patrimoine familial sans intentions spéculatives, le projet recherche une densité mesurée et soutenable :

- permettant de répondre aux intérêts des membres de la succession,
- optimisant la faisabilité économique de l'opération dans une économie distincte d'une logique immobilière de rapport,
- correspondant aux enjeux contemporains et aux principes de l'urbanisme durable privés par les lois Solidarité et Renouvellement Urbain et suivantes depuis 2000 :
- réduction des consommations d'espace associée à l'urbanisation,
- réduction de la taille des parcelles,
- mutualisation d'espaces et de fonctionnalités de services (volée de desserte notamment),
- prise en compte de l'évolutivité du bâti.

Elle tient compte également d'une volonté d'équité entre les lots du point de vue des surfaces, des conditions d'accès aux constructions et des去找ances de la qualité du site, vues et emplacement notamment.

## Caractéristiques du site

Le terrain se situe dans la partie haute des espaces urbantisés de Biviers qui présente un paysage composite et typé selon les éléments suivants :

- des écluses d'habitat ancien en bordure des voies,
- implantation des constructions en limite sur rue prolongées par des murs marquant les limites (lettres de structuration des espaces publics),
- des lotissements contemporains en poches étanchées par leurs clôtures végétales générant un durable effet de cellules et de banalisation du paysage,
- des espaces agricoles caractérisés par l'ouverture des vues à travers les oliveraies,
- des vues magnifiques sur la géographie de la vallée du Grésivaudan et ses sommets emblématiques (Belledonne, Dent de Crolles)
- un enclosissement favorable malgré le masque Ouest de Chambéry.

Cette lecture conduit aux enjeux suivants :

- > produire une forme urbaine caractérisée par l'affirmation des typologies bâties, leur agencement et leur insertion dans le site (notamment la prise en compte de la perche)
- > créer des séquences, des rythmes, des contrastes dans la composition urbaine pour éviter la standardisation et la déqualification du paysage
- > veiller à la qualité du marquage des lignes

Les règles ci-dessous sont connues dans cet exercice de préfiguration sans celles du POG en visuel, notamment pour ce qui concerne les règles d'implantation, de gabarit et de stationnements des véhicules dans les parcelles et pour les visiteurs. Le développement du projet intégrera les règles du PLU en cours d'élaboration.

## Caractéristiques du terrain

Parcelle n° 123

Surface du terrain : 4 100 m<sup>2</sup> environ

Un terrain en l'aire, orienté dans le sens de la vallée NE/SO parallèlement aux courbes de niveau. Longueur 120 mètres, largeur entre 33 et 40 mètres (jusqu'au bout) , pente moyenne environ 10%.

Desservi depuis le chemin des Barreaux par un chemin creusé situé en îlot et forniant une servitude de passage pour les fonds voisins situés au Nord.

Orientations favorables Est et Sud

Vue remarquable sur Belledonne Sud/Est

Vue intéressante sur la dent de Crolles au Nord

Enjeux :

- > tirer profit des deux orientations favorables, Sud et Est (vue sur Belledonne) pour valoriser le site et donner une forme attrayante et un confort d'usage aux logements
- > optimiser la desserte pour accéder aux habitations en créant le minimum de voies privatives

## Programme

Deux positions de programme sont examinées, correspondant à un état de la réflexion du groupement familial.

Les hypothèses de constructions comprennent des maisons individuelles et des maisons mitoyennes

## Scénario programmétique 1

Ce scénario exprime le point de départ de l'opération avec la réalisation d'une construction par parcellle, sur le découpage issu de la division familiale.

## Scénario programmétique 2

Ce scénario explore une possibilité de densification raisonnée à partir de la division initiale dans laquelle des maisons mitoyennes sont réalisées au fil des besoins, chaque bienfétum d'initialité, de besoient être vues remarquable et des fonctionnalités d'accès, desserte et stationnement. Le tout produisant une forme urbaine en continuité des hameaux existants assurant la limite entre les espaces urbanisés et espaces agricoles.

## Règles d'urbanisme

Les règles ci-dessous sont connues dans cet exercice de préfiguration sans celles du POG en visuel, notamment pour ce qui concerne les règles d'implantation, de gabarit et de stationnements des véhicules dans les parcelles et pour les visiteurs. Le développement du projet intégrera les règles du PLU en cours d'élaboration.

la 23 décembre 2015

Q



## Scénario 1 Vues aériennes



Vue Nord/Ouest

DEC 2015  
Institut de la Cité  
architectes urbanistes

PROJET  
ROBERT/GUINQUET  
(avec famille NOUVE)



Vue depuis le château

kokpo

CD

QJ

Scénario 2 Insertion dans le site

